

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre du Travail n'essaie pas de nous dire que le Syndicat international des marins est intouchable en ce qui a trait aux infractions prévues par la loi qui le régit et qui est précisément de notre ressort en tant que corps législatif, et que de tels actes ne devraient pas être considérés comme des infractions aussi longtemps que personne ne s'en plaint pas.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Bien sûr que non, monsieur l'Orateur. Tout ce que je dis...

M. Forrestall: C'est ce que vous avez dit, John. Ne soyez pas si outré.

M. Munro (Hamilton-Est): Tout ce que je dis, c'est qu'à l'époque de ce qu'on appelait la pratique du bureau de placement syndical, personne ne s'en est plaint. Je veux aussi dire que pendant les négociations mettant en cause les marins des Grands lacs, cela n'était pas l'un des principaux points de litige entre employeurs et employés. Si le député veut porter une plainte sur les abus de ce fameux système, il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant de mener une enquête approfondie et d'aboutir à une conclusion.

M. Forrestall: John, vous vous préoccupez tellement d'une chose toute simple que vous ne voyez même pas le bout de votre nez.

* * *

LA SANTÉ

LES MOTIFS DE LA HAUSSE DU PRIX DE L'INSULINE—LA MAJORATION DU PRIX DES PANCRÉAS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le prix de l'insuline a augmenté de plus de 20 p. 100 depuis deux mois après être resté stable pendant des années lorsque les Laboratoires Connaught étaient sous l'égide de l'Université de Toronto. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il expliquer pourquoi la fabrication d'insuline, essentielle à la survie de milliers de Canadiens, est devenue une industrie à but lucratif lorsque les Laboratoires Connaught ont été acquis par la Corporation de développement du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question me semble très familière. Si je ne me trompe, un autre député du même parti l'a posée dans les mêmes termes au ministre.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ma question est inspirée d'une demande directe de l'un de mes commettants qui me fournissait des renseignements; j'ignorais qu'ils avaient été présentés auparavant.

M. l'Orateur: Je ne sais pas très bien si le ministre a déjà répondu à la question.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, je ne crois pas. Je remercie le député de m'avoir informé de son intention de poser une

Questions orales

question à ce sujet. J'aimerais attirer son attention sur le fait que le prix des pancréas qui servent à la fabrication de l'insuline a augmenté considérablement, puisqu'il est passé de 35 à 75 cents la livre. Il est inévitable qu'une partie de cette hausse se traduise dans le prix de l'insuline. Cette augmentation me préoccupe autant que le député. Il y a eu entre les groupes intéressés, c'est-à-dire les Laboratoires Connaught, l'Association canadienne des diabétiques et plusieurs ministères fédéraux, une réunion où l'on a soulevé et étudié la question du prix et de l'approvisionnement. En fait, nous suivons cette situation de très près. Je pourrais ajouter que tout indique que le prix de l'insuline n'a pas augmenté autant que celui des pancréas et qu'il est peu probable que cela se produise.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, comme le prix des pancréas a tellement augmenté, ainsi que le ministre l'a affirmé, et comme cette hausse ne se reflète pas dans le revenu de l'industrie de l'élevage, comment le ministre explique-t-il l'augmentation du prix de ces organes?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je ne peux malheureusement pas donner de réponse complète au député, mais il ne faut pas perdre de vue que le prix des produits animaux a augmenté substantiellement ces dernières années.

L'INSULINE—LA POSSIBILITÉ D'ACCAPAREMENT DES PANCRÉAS PAR LES ABATTOIRS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre s'est-il informé auprès de son ministère en vue de déterminer si les abattoirs restreignent l'offre de pancréas d'animaux sur le marché en vue de faire monter les prix? D'après nos renseignements, il semblerait que cela soit le cas.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les renseignements que mon ministère a recueillis à la suite de réunions et de discussions sur le sujet entre les parties en cause, y compris l'Association canadienne des diabétiques et les Laboratoires Connaught, ne laissent entrevoir aucune manifestation d'accaparement. Il semble que ces allégations ne soient pas fondées. La demande de pancréas a augmenté, et non seulement pour la fabrication d'insuline. On a fait comprendre aux grands abattoirs qu'il fallait accorder la priorité aux pancréas destinés à la fabrication d'insuline. En conclusion, nous n'avons aucune raison de craindre qu'il y ait pénurie d'insuline sous peu.

● (1510)

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je fais un bref rappel au Règlement pour éclaircir les choses. Je ne veux pas qu'il y ait la moindre confusion dans le hansom de demain. Dans sa réponse à une question que je lui ai posée, le ministre a parlé du Code du travail et je parlais de la loi sur la marine marchande du Canada. Je veux préciser aux fins du compte rendu que, si le ministre a traité de plaintes et autres questions relatives au Code du travail, ma question portait sur l'article 154(1) de la loi sur la marine marchande du Canada.